

Berne, le 9 mars 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Forfaits par cas: une étude concomitante sur les transferts de prestations et de coûts

Une étude scientifique doit déterminer si l'introduction du système de forfaits par cas prévue le 1^{er} janvier 2012 entraînera des transferts de prestations et de coûts entre le secteur stationnaire et le secteur ambulatoire (hôpitaux et cabinets inclus). La Fédération des médecins suisses (FMH) et Les hôpitaux de Suisse (H+) ont décidé de s'associer pour mettre au concours une étude concomitante portant sur le système de forfaits par cas SwissDRG.

La FMH et H+ entendent réaliser conjointement une étude concomitante sur les transferts de prestations et de coûts engendrés par le système de forfaits par cas. La mise au concours de cette étude, élaborée en commun par les deux acteurs de la santé, a été lancée aujourd'hui (cf. www.fmh.ch > Tarifs > SwissDRG > [Recherche concomitante](#)). Grâce à cette analyse, les fournisseurs de prestations disposeront à l'avenir de données fiables sur les éventuels transferts de prestations et de coûts entre le secteur stationnaire et le secteur ambulatoire (hôpitaux et cabinets inclus). L'étude devra également déterminer les raisons de ces reports et examiner le lien de cause à effet avec le système de forfaits par cas et le nouveau financement hospitalier. Par ailleurs, elle devra se pencher sur l'évaluation du système de forfaits par cas et répondre à la question de savoir si l'impact se traduira par des transferts avec des effets bénéfiques sur les coûts ou par une augmentation du volume des prestations.

La mise au concours propose de limiter l'étude dans le temps et dans son étendue géographique. L'analyse et la récolte des données devront être effectuées durant une période bien déterminée, en automne 2011, en vue de pouvoir prévoir une comparaison en 2012. La réalisation de l'étude sera confiée à des institutions universitaires ou à des hautes écoles spécialisées.

Cette étude conjointe de la FMH et de H+ vient compléter l'évaluation concomitante prévue par l'Office fédéral de la santé publique, et se focalise sur les points particulièrement importants pour les deux représentants des fournisseurs de prestations. L'objectif est de récolter des données pertinentes sur les effets du système de forfaits par cas et de mettre à disposition des prestataires, partenaires tarifaires, autorités de surveillance et acteurs politiques des faits concrets pour évaluer le système.

Pour de plus amples informations:

[SwissDRG: mise au concours d'une étude concomitante](#)

[«Une réglementation transitoire est impérative pour l'introduction de SwissDRG»](#)

Pour de plus amples informations:
Fédération des médecins suisses FMH
Jacqueline Wettstein
Responsable du service de communication FMH
Tél.: 031 359 11 50
Courriel: jacqueline.wettstein@fmh.ch

Pour de plus amples informations:
H+ Les hôpitaux de Suisse
Bernhard Wegmüller
Directeur
Tél.: 031 335 11 00, natel: 079 635 87 22
Courriel: bernhard.wegmueller@hplus.ch